

Revirements de jurisprudence

Par **clo16**, le **30/10/2015** à **15:49**

Bonjour ! Je dois rendre une dissertation : la portée des revirements de jurisprudence. Et j'ai vraiment du mal à trouver un plan, est ce que quelqu'un pourrait m'éclairer svp ?

Par **Emillac**, le **30/10/2015** à **20:58**

Bonjour,

Ben dites donc, si vous êtes vraiment en L1, il ne vous a pas gâté, votre chargé de TD. Parce que sujet très intéressant mais on a vite fait de se planter.

Vous aurez déjà à définir correctement :

- ce qu'est une jurisprudence (et tout le monde n'est pas d'accord sur une définition unique) ;
- en déduire ce qu'est, ou peut être, un revirement de jurisprudence (sans s'éparpiller sur le sujet scabreux des revirements qui n'en sont pas réellement...) ;
- et, enfin, apprécier la portée exacte de ces revirements (sans s'éparpiller sur le cas d'une jurisprudence particulière bien précise, mais en se cantonnant au cas général).

Bon courage !

[smile4]

Par **clo16**, le **31/10/2015** à **15:34**

Merci pour votre réponse, pensez vous que je dois faire toute une partie sur la justification de la rétroactivité des revirements de jurisprudence ? Ainsi qu'une partie sur les revirements prospectifs ?